

Subvention de fonctionnement

Obligations en matière de communication



J'ai bénéficié d'une aide financière départementale : je le fais savoir

Les bénéficiaires de subventions départementales ont l'obligation de communiquer sur l'existence du financement départemental.

L'aide financière départementale doit ainsi être mentionnée selon des modalités adaptées à la nature du projet subventionné.

La communication est une obligation* pour les bénéficiaires de subventions départementales.

Conservez la preuve du respect de votre obligation de communication (photo ou tout autre support adapté) : le Département se réservant le droit de le contrôler en cours de projet ou a posteriori.

(*) En cas de non respect de cette obligation, le Département se réserve le droit de procéder à l'annulation totale ou partielle de la subvention perçue.

Présence du logo

Les bénéficiaires s'engagent à apposer le logo du Département dès le premier euro de financement, sur tout document ou support de communication : (plaquettes, brochures, affiches, site internet, réseaux sociaux, insertions médias, mention du partenariat dans les communiqués de presse et interviews, invitations...).

Téléchargez le logo du Département sur www.ille-et-vilaine/logo

Invitation du Département

Les bénéficiaires s'engagent à faire parvenir au Département une ou des invitations avec mention du Département comme collectivité partenaire et/ou co-invitant le cas échéant. Parallèlement, le Département s'engage, par le biais du cabinet du Président et de ses élus, à communiquer le nom de la personne qui représentera l'institution.

Signalétique événementielle

Le Département met également à disposition des outils de signalétique événementielle (banderoles, banniers, dérouleurs) à titre gracieux.

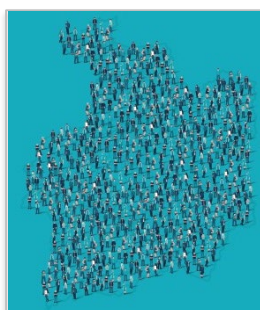
Les modalités de prêt sont à voir directement avec votre agence départementale ou la direction de la communication.

Le transport et la manutention du matériel incombent à l'emprunteur. Et devront être restitués après la manifestation dans les meilleurs délais et en bon état.



Ille-et-Vilaine, **la vie à taille humaine**

Illustrations de signalétique événementielle



Le Département d'Ille-et-Vilaine par le biais de ses agences et de sa direction de la communication est à votre disposition pour toute information, conseil, et s'engage à vous fournir les éléments de visibilité nécessaires.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Département d'Ille-et-Vilaine
Nom du service
Nom et prénom du contact
Adresse du service concerné
Adresse du service concerné
N° de téléphone

N° de téléphone
Adresse email de contact

www.ille-et-vilaine.fr

Suivez nous sur

